



Sommaire

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 21 septembre 2018.....	802
2 - Conventions avec la Communauté d'Agglomération Baie de Somme et la Communauté de Communes des Villes Sœurs	802
3 - Avenant n° 1 à la convention avec l'ASA des Bas-Champs et les communes de Cayeux-sur-Mer et Waignarue	803
4 - Convention de gestion des ouvrages littoraux avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs et la Commune d'Ault	803
5 - Aménagements des Espaces Publics d'Ault - Convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage.....	804
6 - Quartier du Moulinet à Ault - Convention financière avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs.....	805
7 - Convention de partenariat avec la Commune de Saigneville	806
8 - Aménagement résilient du Boulevard Sizaire à Cayeux-sur-Mer - Convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage	807
9 - Reconversion de la Route blanche en Voie Verte - Convention d'occupation et de gestion du Domaine Public Communal.....	808
10 - Stratégie Littorale Bresle-Somme-Authie - Avenant n° 1 à la convention financière avec les EPCI	809
11 - Convention de partenariat avec l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de la Baie de Somme.....	810
12 - Signature d'une convention avec ADI Somme	810
13 - Entrée de Ville de Saint-Valery-sur-Somme - Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'une aire naturelle de stationnement.....	811
14 - Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre de la stratégie littorale Bresle-Somme-Authie	812
15 - Marché de travaux de mise en valeur hydraulique et écologique entre Baie et Basse Vallée de la Somme	812
Club House du Golf de Belle Dune - Travaux d'extension - 16/1 - Lot n° 9 : Voirie - Avenant n°1	813
Club House du Golf de Belle Dune - Travaux d'extension - 16/2 - Lot n° 10 : Espaces verts - Avenant n°1	813
17 - Lutte contre la Crassule de Helms - Avenant n°1	814
19 - Marché pour l'acquisition d'une solution informatisée de gestion des ressources humaines.....	820
20 - Marché de travaux de réfection et d'aménagement de l'Hôtel Dieu à Abbeville - Avenants en plus value	820
21 - Participation financière 2018 des Communautés de Communes ou d'Agglomération membres du Syndicat Mixte.....	821
22 - Participation financière 2019 des Communes et des EPCI membres du Syndicat Mixte	822
23 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019.....	824
24 - Budgets 2018 – Décisions modificatives	826

25 - Taxe de séjour – Projets et Budgets retenus pour chaque Commune.....	829
26 - Dotation Globale de Fonctionnement	831
Dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique (DGF) - Modalités de reversement.....	831
27 - Propriétés du Syndicat Mixte - Remboursement des taxes foncières.....	832
28 - Remboursement échéance prêt - Financement des 24 épis	832
29 - Montant de la redevance 2018-2019 des Huttles Firmin	833
Gestion du Personnel - Syndicat Mixte - 30/2 - Modification du tableau des effectifs.....	834
► Avancements de grade cadre d'emploi : Rédacteurs territoriaux	834
Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme - 30/3 - Création d'un poste aux Jardins de Valloires.....	836
Gestion du Personnel - 30/4 - Reversement de la quote-part des tickets restaurants au Comité d'Entreprise	836
31 - ZAC frange Nord de Quend - Résidence « les Cygnes »	836
32 - Cayeux-sur-Mer/Le Hurdel -	838
33 - Cayeux-sur-Mer / Le Hurdel - Parking des Argousiers et de la Saulaie - Acquisition amiable des parcelles cadastrées section A n°70 et 960	839
34 - ZAC du Royon – Secteur ZB de Quend - Projet d'extension de Belle Dune - Renaturation d'espaces anthropisés - Compensation des déboisements - Protocole d'accord avec Pierre & Vacances	840
35 - Poursuite de l'animation des sites Natura 2000	843
36 - Présidence du comité de pilotage Natura 2000 des marais arrière-littoraux picards	844
37 - Concours prairies fleuries 2018 remise des prix à Paris	844
38 - Séminaire Ramsar 2019	845
40 - Sollicitation de financements AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France) dans le cadre des projets de confortement de la digue du Parc du Marquenterre et de requalification des panes dunaires à l'entrée du site.	845
41 - Carte aux Trésors en Baie de Somme.....	846
Rapport d'information - 42 - Etat récapitulatif des mouvements de poste des salariés de la régie Destination Baie de Somme pour l'année 2018	847
RAPPORT D'INFORMATION - Suite à autorisation donnée au Président de souscrire des marchés - 43/1 - Marché de fourniture et livraison de boissons artisanales.....	849
43/2 - Marché de prestations de gardiennage, télésurveillance, et intervention sur alarmes pour le Syndicat Mixte et les Sites de Destination Baie de Somme.....	850
RAPPORT D'INFORMATION - Suite à autorisation donnée au Président de souscrire des marchés - 43/3 - Attribution du marché de fourniture et livraison d'articles de carterie et de papeterie	850
Rapport d'information - 44 - Marchés passés sans formalités préalables du 1er avril au 31 octobre 2018	851



**Réunion du Comité Syndical
du 30 novembre 2018**



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 22 octobre 2018 s'est réuni le vendredi 30 novembre 2018 à la Salle des Fêtes de Cayeux-sur-Mer sous la Présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président.

Membres : 36

Présents : 26

Nombre de Votants : 25

Nombre de Voix : 40

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Madame Carole BIZET
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon
- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières
- Monsieur Jean DOMITILE, Conseiller Municipal de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valéry-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmant
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Représentants des EPCI

- Monsieur Emmanuel DELAHAYE (CA Baie de Somme)

Membres suppléants

Représentants du Département de la Somme

- Madame Blandine DENIS représente Monsieur Francis LEC

Représentant des Communes

- Monsieur Thierry LECLERCQ, Conseiller Municipal de Pendé

Représentants des EPCI

- Monsieur Jacky THUEUX représente Monsieur Claude HERTAULT (CCPM)
- Monsieur Philippe POUSSIER représente Monsieur Laurent JACQUES (CCVS)
- Monsieur Serge HEYNSSSENS représente Monsieur Alain TROUOSSIN (CCVS)
- Monsieur Pascal LEFEBVRE représente Monsieur Nicolas DUMONT (CA Baie de Somme)

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Madame Flavie DUTRY, Directrice de l'Appui aux Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Matthieu BLIN
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Maryline DUCROCQ
- Madame Delphine DAMIS FRICOURT
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin La-Motte-Croix-au-Bailly
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller Municipal de Mers-les-Bains

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT, Président (CCPM)
- Monsieur Gérard LHEUREUX (CCPM)

- Monsieur Laurent JACQUES (CCVS)
- Monsieur Alain TROUÉSSIN (CCVS)
- Monsieur Nicolas DUMONT, Président (CABS)

Sont également excusés

- Monsieur Jean-Luc POUGET, Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Conseil départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice de l'Environnement, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Trésorier d'Abbeville
- Monsieur Thierry BALEDENT

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 21 septembre 2018

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte-rendu du Comité Syndical du 21 septembre 2018.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

Système d'endiguement des Bas-Champs

2 - Conventions avec la Communauté d'Agglomération Baie de Somme et la Communauté de Communes des Villes Sœurs

Les conventions ont pour objet de définir les conditions d'intervention du Syndicat Mixte sur le périmètre de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime, ainsi que les modalités de financement.

Ces travaux concernent le rechargement, l'entretien et les éventuelles réparations et modifications des ouvrages, soit des soixante-huit (68) épis et des trente-six (36) épis.

Sont également concernés :

- la reprise des emprunts contractés pour le financement des épis ;
- les travaux d'urgence en raison d'événements exceptionnels, notamment climatiques ;
- les travaux éventuellement autorisés à être exécutés sur les ouvrages du Domaine Public Maritime notamment les raccordements à la voirie publique et le rétablissement éventuel des accès à la mer, à l'extérieur de la concession.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les conventions pour la mise en application de la concession d'utilisation des dépendances du Domaine Public Maritime du 6 septembre 2013 avec la Communauté d'Agglomération Baie de Somme et la

Communauté de Commune des Villes Sœurs et a autorisé le Président à les signer.

**Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres du Département : 15**

3 - Avenant n° 1 à la convention avec l'ASA des Bas-Champs et les communes de Cayeux-sur-Mer et Woignarue

Aux termes des dispositions de la convention, la compétence relative à la GEMAPI telle que définie à l'article L 211-7 1 bis du Code de l'Environnement est devenue compétence obligatoire des EPCI au 1^{er} janvier 2018.

Cette compétence comprend la défense contre les inondations et contre la mer.

Eu égard à la Loi NOTRe, les EPCI se sont substitués aux Communes en matière de GEMAPI.

Par conséquent, un avenant n° 1 doit être signé afin de substituer les EPCI aux communes, en l'occurrence, la Communauté d'Agglomération Baie de Somme et la Communauté de Communes des Villes-Sœurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 à la convention avec l'ASA des Bas-Champs, les communes de Cayeux-sur-Mer et Woignarue et a autorisé le Président à le signer.

**Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres du Département : 15**

4 - Convention de gestion des ouvrages littoraux avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs et la Commune d'Ault

Conformément à ses nouveaux statuts approuvés le 11 juin 2018 par Arrêté Préfectoral, le Syndicat Mixte est compétent pour définir et mettre en œuvre la stratégie de gestion du trait de côte et de défense contre la mer par délégation ou transfert de compétence des EPCI compétents. Au titre de la défense contre la mer et les submersions marines, le Syndicat Mixte anime et assure le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie littorale « Bresle Somme Authie », et ce, dans les limites d'un périmètre établi par les EPCI. En outre, selon les statuts précités, pour les opérations de maintenance, d'entretien courant, les imprévus concernant la gestion des digues et des ouvrages contre la mer, chaque EPCI contribuera sur son territoire, à la charge financière dans le cadre d'une convention spécifique opérée au profit du Syndicat Mixte.

Par délibération en date du 29 mars 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte pour la mise en œuvre de la Stratégie Littorale sur les sept communes concernées par le PAPI BSA (2016-2021) : **Ault, Eu, Le Tréport,**

Mers-les-Bains, Ponts-et-Marais, Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly et Wolnarue.

Une convention est proposée avec la CCVS et la Commune d'Ault pour poursuivre cette coopération en faveur de la gestion du trait de côte de la commune et d'y apporter une contribution financière en vue de participer à la sécurité des biens et des personnes.

Cette convention a pour objet de fixer :

- les modalités d'intervention de la CCVS, du Syndicat Mixte et de la Commune d'Ault dans la gestion du linéaire côtier de cette dernière ;
- les moyens financiers, humains et matériels donnés au Syndicat Mixte pour assurer sa mission de gestion du trait de côte et de défense contre la mer.

La durée de la convention correspond à celle de l'Autorisation d'Occupation Temporaire obtenue par Arrêté Préfectoral en date du 27 mai 2016, soit jusqu'au 28 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative à la gestion des ouvrages littoraux avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs et la Commune d'Ault, et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

5 - Aménagements des Espaces Publics d'Ault - Convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage

Ce projet fait intervenir trois maîtrises d'ouvrages différentes au titre de leurs compétences respectives : la Commune d'Ault, le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région d'Ault (SIVOM) et le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBGLP).

Dans le cadre de cette opération, les compétences mobilisées sont :

- Pour la Commune d'Ault :

- o le réseau d'eau potable,
- o l'assainissement/eaux usées,
- o l'éclairage public,
- o l'aménagement des espaces verts,
- o la signalétique (sauf pour « matérialiser le territoire communautaire ou de développer l'image de haute qualité environnementale du territoire » qui relève d'une compétence facultative de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) et ce conformément à l'article 2.3.C. de ses statuts),
- o réseaux (électricité, gaz, Telecom, ...).

- Pour le SIVOM :

- o les travaux de confection et d'entretien de la voirie,
- o la réalisation d'études et des travaux des eaux pluviales.

Il est nécessaire que le SIVOM abandonne ces compétences ci-dessus au profit de la commune d'Ault sur le périmètre du projet.

- Pour le SMBSGLP :

Le SMBSGLP est compétent quant à lui pour porter, notamment en maîtrise d'ouvrage, et accompagner des projets de développement structurants en partenariat avec les Communes et les EPCI membres.

En outre, dans le cadre de la Stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie », le Syndicat Mixte a mis en place et anime depuis 2012 un programme répondant spécifiquement au risque littoral lié aux falaises dont l'essentiel des enjeux se situe sur la Commune d'Ault : le programme d'actions « éboulement par blocs de falaise ».

Afin de réduire ce risque et d'anticiper son avènement, ce programme se décline en plusieurs actions concrètes à mener sur le territoire des falaises et vallonnes du Vimeu-Bresle.

La présente convention a pour objet, en application des dispositions du II de l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, de désigner le SMBSGLP maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération relative à l'aménagement et à l'imperméabilisation des espaces publics.

Elle règle les droits et obligations des parties.

Madame le Maire d'Ault ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de mandater le Président afin de solliciter la Commune d'Ault en vue que cette dernière délègue la maîtrise d'ouvrage des aménagements du centre bourg au profit du Syndicat Mixte, d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, et a autorisé, le cas échéant, le Président à la signer.

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 15

6 – Quartier du Moulinet à Ault - Convention financière avec la Communauté de Communes des Villes Soeurs

Par délibération en date du 21 septembre 2018, le Comité Syndical a approuvé le plan de financement prévisionnel établi pour l'aménagement de la **première tranche des travaux d'aménagement en accompagnement de la construction du Centre Culturel d'Ault** pour un coût d'opération prévisionnel de 1 950 000 euros HT.

	ZAC du Moulinet 2018-2019	
	1 950 000 €	
Région	25,6%	500 000 €
FNADT	25,6%	500 000 €
CD 80 (SMBS)	30,0%	585 000 €
CC Villes sœurs	18,7%	365 000 €

Une convention est proposée à la Communauté de Communes des Villes Sœurs en vue de sa participation financière à la mise en œuvre opérationnelle du projet d'aménagement du quartier du Moulinet situé à Ault.

La participation financière de la Communauté de Communes des Villes Sœurs pour la réalisation de la première tranche des travaux d'aménagement (urbain et paysager) en accompagnement de la construction du Centre Culturel s'élève à 365 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention financière et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres du Département : 15

7 - Convention de partenariat avec la Commune de Saigneville

Depuis deux ans, le Syndicat Mixte intervient auprès de la Commune de Saigneville pour la préservation et la valorisation du marais communal : inventaire des mares, conseils de gestion, réflexion sur la mise en place d'un sentier en bordure du marais. Cet appui va déboucher sur le montage d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de l'Europe (Feder) pour réaliser différentes opérations de valorisation du marais communal.

Il est proposé de formaliser ce partenariat entre la Commune et le Syndicat Mixte dans la convention technique et financière. Cette convention permettra une meilleure identification, par nos partenaires, des actions éligibles (au travers de la mise en œuvre du plan de gestion Ramsar).

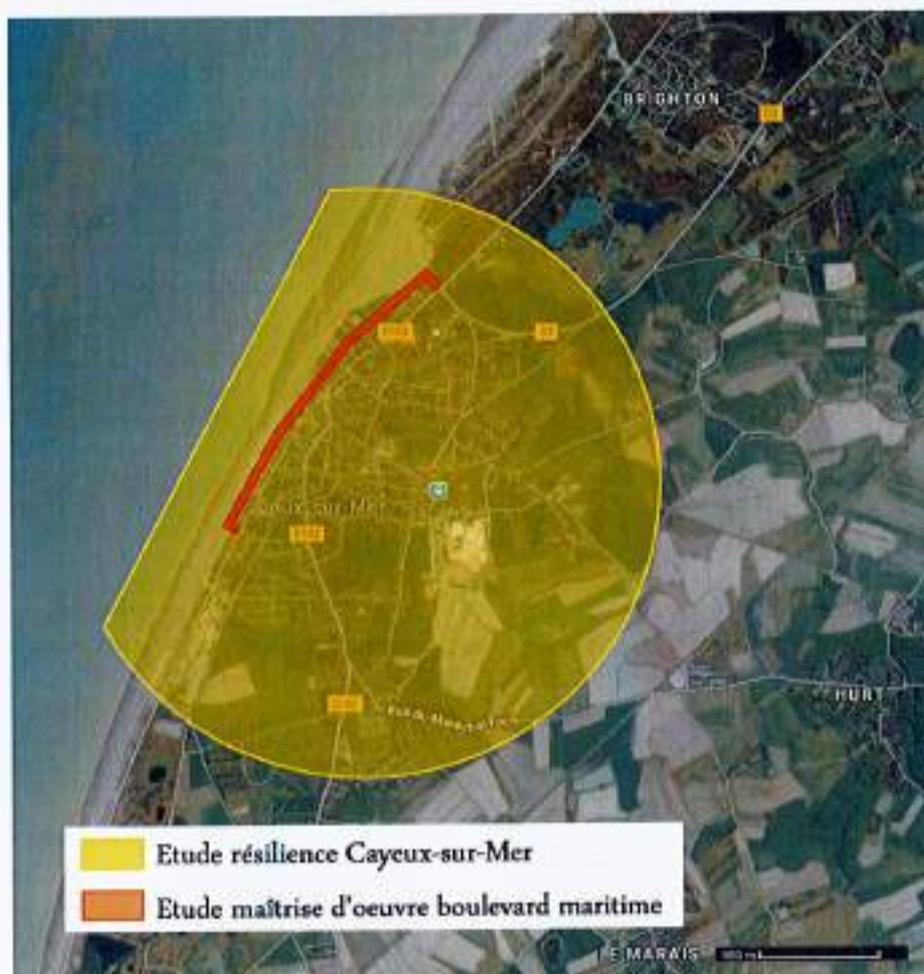
Monsieur le Maire de Saigneville ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec la Commune de Saigneville et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 15

8 - Aménagement résilient du Boulevard Sizaire à Cayeux-sur-Mer - Convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage



La Communauté d'Agglomération Baie de Somme, la Commune de Cayeux-sur-Mer et le Syndicat Mixte veulent respectivement concevoir et réaliser l'aménagement résilient face aux éventuelles intrusions marines du Boulevard Maritime de Cayeux-sur-Mer.

Ce projet, qui intervient dans le programme d'actions de la stratégie littorale Bresle Somme Authie, fait intervenir trois maîtrises d'ouvrages différentes au titre de leurs compétences respectives : la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, la Commune de Cayeux-sur-Mer et le Syndicat Mixte Baie de Somme.

Dans le cadre de cette opération, les compétences mobilisées sont :

- Pour la Communauté d'Agglomération Baie de Somme : voirie d'intérêt communautaire (création, aménagement et entretien), signalisation routière et les études d'aménagement hydraulique au titre de la GEMAPI.
- A compter du 1er janvier 2020, la compétence "eau et assainissement" sera transférée à titre obligatoire, à la Communauté d'Agglomération. La compétence "assainissement" inclut la gestion des eaux pluviales.

- Pour la Commune : eaux usées /eaux pluviales, assainissement, eau potable, éclairage public + réseaux (électricité, gaz, Telecom, ...)
- Pour le Syndicat Mixte : le Syndicat Mixte est compétent quant à lui pour porter, notamment en maîtrise d'ouvrage, et accompagner des projets de développement structurants en partenariat avec les Communes et les EPCI membres ainsi que pour la mise en œuvre de la stratégie littorale Bresle Somme Authie.

En outre, la Communauté d'Agglomération a transféré au Syndicat Mixte la compétence relative à la gestion des flux touristiques (conception, aménagement, gestion et entretien des aires de stationnement).

De plus statutairement, le Syndicat Mixte met en œuvre des actions visant au développement de l'éco-mobilité, à gérer les flux des visiteurs pour mieux répartir la fréquentation sur le périmètre du Grand site Baie de Somme.

La présente convention a pour objet, en application des dispositions du II de l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, de désigner le Syndicat Mixte, maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération relative à la réalisation de l'aménagement résilient du Boulevard Maritime de Cayeux-sur-Mer.

Monsieur le Maire de Cayeux-sur-Mer ne prend pas part au vote.

Monsieur DAVERGNE indique que pour lui la Communauté d'Agglomération Baie de Somme n'est pas compétente en matière d'eaux pluviales. Monsieur HAUSSOULIER demande que le rapport soit modifié dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de mandater le Président afin de solliciter la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, la Commune de Cayeux-sur-Mer afin que ces dernières délèguent la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement résilient du Boulevard Sizaire à Cayeux-sur-Mer au profit du Syndicat Mixte, d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et a autorisé, le cas échéant, le Président à la signer.

Le Comité Syndical a décidé également, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à engager les consultations des prestataires.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 15

9 - Reconversion de la Route blanche en Voie Verte - Convention d'occupation et de gestion du Domaine Public Communal

Dans le cadre de l'opération de reconversion de la Route Blanche en Voie Verte, il est nécessaire de signer une convention d'occupation et de gestion du domaine public

entre la Commune de Cayeux-sur-Mer et le Syndicat Mixte pour les emprises concernées par le programme de travaux.

Celle-ci a pour objet :

- de mettre à disposition différentes parties du domaine public de la Commune de Cayeux-sur-Mer au profit du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard, et ce, conformément aux dispositions des articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques pour la mise en œuvre du programme de l'opération objet de la présente convention,
- de fixer, suite au transfert de compétences ou dans le cadre des compétences propres du Syndicat Mixte, les modalités d'occupation et de gestion du domaine public communal mis à disposition, pour l'opération objet de la présente convention.

La Commune de Cayeux-sur-Mer s'est prononcée favorablement pour la signature de ladite convention par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2018.

Monsieur le Maire de Cayeux-sur-Mer ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention d'occupation et de gestion du Domaine Public Communal, et a autorisé le Président à la signer.

**Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 15**

10 - Stratégie Littorale Bresle-Somme-Authie - Avenant n° 1 à la convention financière avec les EPCI

Lors du dernier Comité des Financeurs de la stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie » qui s'est tenu le 29 mai 2018, il a été décidé la mise en œuvre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard. Il a été convenu qu'une première mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de courte durée serait financée par la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre et la Communauté de Communes des Villes Sœurs concernées par le programme d'actions.

Le principe retenu est que cette mission n'impacte pas le montant global de la participation financière des EPCI pour la période 2016-2021 qui a été actée par chaque partenaire mais qu'elle s'intègre dans l'enveloppe globale.

Il convient donc d'acter ce principe de l'avenant par des courriers co-signés par les EPCI et le Syndicat Mixte qui viendront préciser que chaque Communauté de Communes et Communauté d'Agglomération s'engage à participer

financièrement aux actions de la stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie » ainsi qu'à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage mise en place par le Syndicat Mixte pour conduire ces actions.

Monsieur HAUSSOULIER indique que nous rencontrons des difficultés dans le cadre du PAPI. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage va aider le Syndicat Mixte à avancer dans le dossier. Madame DENIS souhaite connaître le nouveau planning du PAPI. Monsieur HAUSSOULIER indique qu'il remercie l'ensemble des financeurs pour les financements qu'ils vont apporter à la réalisation du PAPI.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 à la convention financière pour la stratégie littorale Bresle Somme Authie avec les EPCI et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres du Département : 15

11 - Convention de partenariat avec l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de la Baie de Somme

Cette convention a pour objet de définir le cadre général de partenariat pour la réalisation d'entretien de sites naturels par les élèves de Seconde pro « Nature, Jardins, Paysage et Forêts » sur des terrains gérés par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

La durée de la convention est d'un an.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de la Baie de Somme et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

12 - Signature d'une convention avec ADI Somme

Comme chaque année, il est proposé de renouveler le partenariat avec l'Association ADI Somme au travers d'une convention qui fixe les modalités d'intervention d'un chantier d'insertion aux Jardins de Valloires.

Le chantier est composé de 14 personnes.

La participation financière du Syndicat Mixte est fixée, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, à 41 990 €.

Monsieur DAVERGNE demande quels types de travaux sont réalisés par ADI Somme. Monsieur HAUSSOULIER répond qu'il s'agit de travaux de jardinerie, d'entretien de jardins, de taille de haie.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention pour la mise en œuvre d'un chantier départemental et a autorisé le Président à la signer.

**Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15**

13 - Entrée de Ville de Saint-Valery-sur-Somme - Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'une aire naturelle de stationnement.

Le secteur « gare canal » est le point de convergence de multiples projets : plan vélo, Chemin de Fer de la Baie de Somme, halte fluviale, etc. Ces éléments font de ce secteur un site stratégique pour la gestion des flux, le stationnement et la promotion des modes doux.

Il est aujourd'hui proposé de mener une nouvelle réflexion sur le projet en voyant à la baisse le nombre de places de stationnement (2500 à 400 places) et en renonçant à la construction d'un bâtiment d'accueil.

Aussi, il est proposé que le Syndicat Mixte, en tant que maître d'ouvrage, lance une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette aire de stationnement.

Le montant estimatif de cette étude, maîtrise d'œuvre et demandes préalables aux procédures réglementaires, s'élève à 50 000 euros HT à la charge de la commune.

Le montant estimatif des travaux de réalisation s'élève à 400 000 € HT.

Monsieur l'Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme et Monsieur HAUSSOULIER ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le budget des études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre, d'autoriser le Président à lancer une consultation, selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour l'aménagement d'une aire naturelle de stationnement en entrée de ville de Saint-Valery-sur-Somme.

Il a décidé également, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation ledit marché de maîtrise d'œuvre, à rechercher des financements pour la réalisation de l'aire de stationnement ainsi qu'à signer une convention financière avec la Commune de Saint-Valery-sur-Somme pour la prise en charge de cette opération.

**Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 12**

14 - Marché d'Ingénierie et de maîtrise d'œuvre de la stratégie littorale Bresle-Somme-Authie

Par délibération en date du 11 juillet 2018, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité de déclarer sans suite la procédure de ce marché pour motif d'intérêt général puisque les crédits budgétaires alloués au marché ne permettaient pas son attribution au regard du montant des offres et a autorisé le Président à relancer une nouvelle consultation.

Cette décision a été notifiée aux candidats qui avaient répondu au marché. Le cabinet ISL a déposé un recours gracieux contre cette décision du 11 juillet 2018.

En effet, cette dernière demande au Syndicat Mixte d'annuler la décision du 11 juillet 2018 et de reprendre la procédure de marché, car seul le Président est compétent pour prendre ce type de décision.

Après des échanges avec notre cabinet d'avocats, il y a donc un risque de contentieux.

Dans ces conditions, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de rapporter la délibération du 11 juillet 2018, sachant qu'une nouvelle décision de déclaration sans suite pour motif d'intérêt général sera prise par le Président et notifié aux trois candidats ayant déposé une offre. Une nouvelle consultation sera ensuite relancée.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

15 - Marché de travaux de mise en valeur hydraulique et écologique entre Baie et Basse Vallée de la Somme

Un marché de travaux portant sur la mise en valeur hydraulique et écologique entre Baie et Basse vallée de la Somme va être lancé en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Le marché est constitué de 5 lots séparés :

- Lot N°1 : Fauches et Déboisements,
- Lot N°2 : Terrassements,
- Lot N°3 : Clôtures et Mobiliers,
- Lot N°4 : Ouvrages hydrauliques et divers,
- Lot N°5 : Passerelles.

Le marché se décompose en tranches en application de l'article 77 du décret précité.

La durée du présent marché est de 2 ans à compter de sa notification.

La synthèse du rapport d'analyse sera présentée aux membres lors d'un prochain Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation ce marché et les actes d'exécution s'y rapportant.

**Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15**

**Club House du Golf de Belle Dune - Travaux d'extension - 16/1 -
Lot n° 9 : Voirie - Avenant n°1**

Le présent avenant n°1 porte sur la réalisation de 8 carottages dans les pavés de pierre naturelle du parvis du Club House du golf afin d'y encastrer des spots d'éclairage prévus au marché du lot 6 : Electricité.

Dans le marché initial, les spots étaient noyés dans un lit de galets. Il a été décidé en cours de chantier, de remplacer ce lit de galets par des pavés de pierre naturelle en continuité du parvis.

Compte -tenu de la pose alternée des pavés et de l'alignement nécessaire des spots, les carottages doivent être réalisés sur plusieurs pavés à la fois. Leur dépose est nécessaire pour repositionner le câblage électrique, puis repose et scellement au mortier blanc.

Cette opération ne peut être réalisée que par l'entreprise ayant fourni et posé les pavés afin d'obtenir le même effet de pose.

Le présent avenant s'élève à la somme de 3 276,25 €HT.

En application de l'article 139 6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, il représente une augmentation du prix de la prestation de 4,29 %, qui porterait le marché à 79 667,89 €HT, soit 95 601,47 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 9 portant sur les travaux d'extension du club house du golf de Belle Dune et a autorisé le Président à le signer.

**Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15**

**Club House du Golf de Belle Dune - Travaux d'extension - 16/2 -
Lot n° 10 : Espaces verts - Avenant n°1**

Ce marché lancé en procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics s'élève à 3 953,60 € HT, soit 4 744,32 € TTC.

Le présent avenant n°1 porte sur la plantation d'oyats tels que prévu au marché initial, sur un terre plein supplémentaire, à proximité immédiate du club house (mention le long de la piste cyclable).

Le présent avenant s'élève à la somme de 756,00 €HT.

En application de l'article 139 5° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, il représente une augmentation du prix de la prestation de 19,12 %, qui porterait le marché à 4 709,60 €HT, soit 5 651,52 €TTC.

Monsieur BAILLET invite l'ensemble des élus à venir voir les travaux d'extension du Club House et remercie Eric BALEDENT pour le travail réalisé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot n°10 portant sur les travaux d'extension du Club House du Golf de Belle Dune, et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

17 - Lutte contre la Crassule de Helms - Avenant n°1

Le décapage prévu initialement au marché étant insuffisant pour éviter les risques de dispersion de la crassule, il s'avère nécessaire de modifier la méthodologie pour réaliser les travaux.

Le présent avenant n°1 porte sur :

- la fourniture et la mise en œuvre d'un géotextile
- du bucheronnage
- du renappage de géotextile par des produits de terrassement de la fosse

Le présent avenant s'élève à la somme de 7 495,15 €HT.

En application de l'article 139 6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, il représente une augmentation du prix de la prestation de 14,81 %, qui porterait le marché à 58 090,15 €HT, soit 69 708,18 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 portant sur les travaux de traitement d'un étang de loisirs dans le cadre de la lutte contre la Crassule de Helms et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

**Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme -
Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés -
18.1 - Marché de fourniture acheminement et livraison de gaz naturel pour l'Aquacub de Belle Dune**

Il s'agit d'un marché passé en procédure d'appel d'offres, avec un montant prévisionnel annuel global de 150 000 €HT, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons

de commande qui sera passé avec un seul opérateur économique pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année, avec un maximum annuel de 300 000 €HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif à la fourniture, à l'acheminement et à la livraison de gaz naturel ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

**Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15**

**Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme -
Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés -
18 /2 - Marché de blanchissage de linge pour les sites de
Destination Baie de Somme**

Il s'agit d'un marché passé en procédure d'appel d'offres, avec un montant prévisionnel annuel global de 130 000 €HT, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande qui sera passé avec un seul opérateur économique pour une durée d'un an, renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 250 000 €HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif au blanchissage de linge ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

**Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15**

**Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme -
Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés -
18/3 - Marché de fourniture et livres sur les thèmes de la région
et de la cuisine**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 40 000 € HT environ, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande, décomposé en 2 lots qui seront chacun passés avec un ou plusieurs opérateurs économiques par lot, selon les lots, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 55 000 € HT tous lots confondus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux livres sur le thème région et cuisine ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

**Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15**

**Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme -
Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés -
18/4 - Marché de fourniture et livraison de livres jeunesse**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 35 000 €HT environ, qui sera conclu sous la forme d'un marché à bons de commande passé avec un ou plusieurs opérateurs économiques, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 50 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux livres destinés à la jeunesse ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

**Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme -
Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés -
18/5 - Marché de fourniture et livraison d'articles d'art de la
table et objets de senteurs**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 65 000 €HT, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande, décomposé en 5 lots qui seront chacun passés avec un ou plusieurs opérateurs économiques, selon les lots, pour une durée d'un an, renouvelable une fois une année, avec un maximum annuel de 110 000 €HT tous lots confondus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux articles d'art de la table et objets de senteurs ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

**Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme -
Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés -
18/6 - Marché de fourniture et livraison de gadgets et souvenirs
personnalisables**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 45 000 €HT, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande, décomposé en 5 lots qui seront chacun passés avec un seul ou plusieurs opérateur(s) économique(s), selon les lots, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année, avec un maximum annuel de 73 000 €HT tous lots confondus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux gadgets et souvenirs personnalisables ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15

**Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme -
Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés -
18/7 - Marché de fourniture et livraison d'articles de décoration
pour la maison et gadgets**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 45 000 €HT, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande, décomposé en 6 lots qui seront chacun passés avec un seul ou plusieurs opérateur(s) économique(s), selon les lots, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année, avec un maximum annuel de 71 000 €HT tous lots confondus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux articles de décoration pour la maison et gadgets ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15

**Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme -
Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés -
18/8 - Marché de fourniture et livraison d'articles de décoration
pour le jardin**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 45 000 €HT, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande, décomposé en 7 lots qui seront chacun passés avec un seul ou plusieurs opérateur(s) économique(s), selon les lots, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année, avec un maximum annuel de 73 000 €HT tous lots confondus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux articles de décoration pour le jardin, ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15

**Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme -
Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés -
18/9 - Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires
artisanaux sucrés : biscuits**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 30 000 €HT environ, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande passé avec plusieurs opérateurs économiques, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois une année,

avec un maximum annuel de 55 000 €HT. Le marché ne sera a priori pas alloti.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux biscuits artisanaux sucrés, ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme - Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés 18/10 - Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux sucrés : chocolats, confiseries et bonbons

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 30 000 €HT environ, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande passé avec plusieurs opérateurs économiques, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 55 000 €HT. Le marché ne sera a priori pas alloti.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux chocolats, confiseries et bonbons artisanaux, ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés 18/11 - Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux sucrés : confitures, miels et sirops

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 30 000 €HT environ, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande passé avec plusieurs opérateurs économiques, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 55 000 €HT. Le marché ne sera a priori pas alloti.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux confitures, miels et sirops artisanaux, ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

**Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme -
Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés
18/12 - Marché de fourniture et livraison de produits
alimentaires artisanaux sucrés : produits thématiques**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 40 000 €HT environ, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande passé avec plusieurs opérateurs économiques, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 55 000 €HT. Le marché ne sera à priori pas alloti.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux produits artisanaux sucrés produits thématiques, ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

**Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15**

**Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme -
Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés
18/13 - Marché de transports de fonds et de gestion de caisse**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée, avec un montant prévisionnel annuel global de 30 000 €HT, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande qui sera passé avec un seul opérateur économique pour une durée d'un an, renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 40 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux transports de fonds et gestion de caisse ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

**Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15**

**Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme -
Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés -
18/14 - Marché de contrôles réglementaires, maintenance et
dépannage des installations de chauffage et de ventilation du
Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée, avec un montant prévisionnel annuel global de 20 000 €HT, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande qui sera passé avec un seul opérateur économique pour une durée d'un an, renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 50 000 € HT.

Madame DENIS demande s'il y a possibilité d'insérer des clauses environnementales dans le marché du linge.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux contrôles réglementaires, maintenance et dépannage des installations de chauffage et de ventilation, ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

19 - Marché pour l'acquisition d'une solution informatisée de gestion des ressources humaines

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux Marchés Publics, non alloué, conclu pour une durée de 5 ans, comportant 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles.

La date limite de réception des offres était fixée au 8 novembre à 17h00.

2 offres ont été réceptionnées : e2Time.com et ARD Informatique mais demeurent incomplètes pour procéder au rapport d'analyse. Un rapport d'information sera communiqué ultérieurement.

Monsieur DAVERGNE demande si le calcul par rapport au prélèvement à la source a été indiqué provisoirement dans les fiches de paie des agents et des salariés. Monsieur HAUSSOULIER répond que c'est en cours.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché avec la Société dont l'offre sera celle économiquement la plus avantageuse.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

20 - Marché de travaux de réfection et d'aménagement de l'Hôtel Dieu à Abbeville - Avenants en plus value

L'entreprise AM3D a été retenue pour ce marché, pour un montant de 52 000,00€ HT.

Suite à des modifications souhaitées par le Maître d'ouvrage (déplacement de cloisons, de portes, pose de coffrets médium sur gaines techniques non prévus à l'origine) des travaux prévus pour 6 266,95€ HT n'ont pas été réalisés, ce qui constitue donc une moins value. En parallèle, les modifications / aménagements complémentaires ou de remplacement demandés ont conduit l'entreprise à établir un devis de travaux supplémentaires à hauteur de 9 767, 30 €HT.

L'ensemble de ces modifications et travaux porte sur une somme de 3 500,35 €HT.

Le montant du marché passe donc de 52 000 €HT à 55 500,35 €HT.

Le montant de l'avenant représente donc une plus value de 6,731% par rapport au montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer cet avenant au lot 4 - Menuiserie plâtrerie serrurerie, ainsi les actes d'exécutions s'y rapportant.

**Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15**

21 - Participation financière 2018 des Communautés de Communes ou d'Agglomération membres du Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte envisage d'appeler un acompte correspondant à 80 % du montant prévisionnel des dépenses affectées à ce transfert de compétence, étant précisé que le solde de la contribution 2018 sera arrêté à la fin du 1^{er} semestre 2019 après établissement d'un décompte définitif. Le montant de l'acompte sur les contributions 2018 est présenté dans le tableau ci-dessous.

EPCI	CONTRIBUTION VISIONNELLE	ACOMPTE
Communauté d'Agglomération de Somme	178 078 €	142 462 €
Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre	184 844 €	147 875 €
Communauté de Communes des Villes Sœurs	87 656 €	70 125 €
TOTAL	450 578 €	360 462 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le montant de l'acompte 2018 sur la participation financière de la Communauté d'agglomération Baie de Somme pour 142 462 €, de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre pour 147 875 € et de la Communauté de Communes des Villes Sœurs pour 70 125 € pour l'année 2018 et a autorisé le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

**Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15**

22 - Participation financière 2019 des Communes et des EPCI membres du Syndicat Mixte

Afin de pérenniser et de continuer notre action dans le cadre de la préparation de notre budget 2019, le Syndicat Mixte envisage de maintenir :

- les participations financières des communes, comme prévu lors du Comité Syndical du 10 décembre 2015, au montant des contributions appelées depuis l'année 2015
- un acompte correspondant à 80 % du montant prévisionnel des dépenses affectées au transfert de compétence, étant précisé que le solde de la contribution 2019 sera arrêté à la fin du 1^{er} semestre 2020 après établissement d'un décompte définitif.

Le montant des participations financières des communes et celui des participations financières des EPCI proposés pour l'année 2019 figurent dans les tableaux ci-dessous :

Proposition pour l'année 2019 :

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES MEMBRES
Pas d'augmentation de la contribution des communes

COMMUNES	CONTRIBUTION 2015 à 2018 en €	CONTRIBUTION PROPOSEE pour 2019	
		en €	évolution en %
Ault	12 646 €	12 646 €	0,00%
Boismont	2 178 €	2 178 €	0,00%
Cayeux-sur-Mer	22 227 €	22 227 €	0,00%
Le Crotoy	20 530 €	20 530 €	0,00%
Estreboeuf	1 640 €	1 640 €	0,00%
Favières	2 528 €	2 528 €	0,00%
Fort-Mahon	22 246 €	22 246 €	0,00%
Lanchères	3 552 €	3 552 €	0,00%
Mers-les-Bains	22 283 €	22 283 €	0,00%
Noyelles-sur-Mer	3 950 €	3 950 €	0,00%
Pendé	3 681 €	3 681 €	0,00%
Pontholle	2 544 €	2 544 €	0,00%
Quend	16 892 €	16 892 €	0,00%
Saigneville	1 192 €	1 192 €	0,00%
St-Quentin-en-Tourmont	1 759 €	1 759 €	0,00%
Saint-Quentin-la-Motte	2 661 €	2 661 €	0,00%
Saint-Valery-sur-Somme	15 118 €	15 118 €	0,00%
Woignarue	3 951 €	3 951 €	0,00%
TOTAL	161 578 €	161 578 €	0,00%

PARTICIPATION FINANCIERE DES EPCI MEMBRES
Pas d'augmentation de l'acompte appelé aux EPCI

EPCI	ACOMPTE 2018 en €	ACOMPTE PROPOSE pour 2019	
		en €	évolution en %
Communauté d'Agglomération Baie de Somme	142 462 €	142 462 €	0,00%
Communauté de Commune Ponthieu-Marquenterre	147 875 €	147 875 €	0,00%
Communauté de Communes des Villes Sœurs	70 125 €	70 125 €	0,00%
TOTAL	360 462 €	360 462 €	0,00%

Monsieur HAUSSOULIER remercie les EPCI pour les financements qu'ils apportent au Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, l'unanimité, d'approuver le maintien de la participation financière des communes et d'appeler un acompte aux EPCI pour l'année 2019.

Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15

23 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée aux alinéas ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits pour chaque budget.

Budget principal

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 du budget principal du Syndicat Mixte dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité Syndical ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature comptable M14.

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2018	Autorisation 2019
20	Immobilisations incorporelles	54 000	13 500
21	Immobilisations corporelles	360 450	90 000
23	Immobilisations en cours		

Les crédits seront ouverts sur les articles suivants pour permettre l'acquisition des biens nécessaires à l'implantation dans les nouveaux locaux et au renouvellement de certains matériels obsolètes ou défectueux :

205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » pour 13 500,00 €
2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions » pour 10 000 €

2158 « Autres installations, matériel et outillage techniques » pour 30 000,00 €

2182 « Matériel de transport » pour 30 000 €

2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » pour 15 000,00 €

2184 « Mobilier » pour 5 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 du budget principal du Syndicat Mixte dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

Destination Baie de Somme

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 du budget annexe Destination Baie de Somme dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité syndical ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature comptable M4,

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2018	Autorisation 2019
20	Immobilisations incorporelles	104 712	26 000
21	Immobilisations corporelles	909 590	200 000
23	Immobilisations en cours		

Les crédits seront ouverts sur les articles suivants pour permettre l'acquisition des biens nécessaires à l'exploitation :

205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » pour 26 000,00 €

2154 « Matériel industriel » pour 60 000 €

2181 « Installations générales, agencements, aménagements divers » pour 50 000,00 €

2182 « Matériel de transport » pour 30 000,00 €

2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » pour 30 000,00 €

2184 « Mobilier » pour 30 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 du budget annexe Destination Baie de Somme dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 du budget annexe Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité syndical ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature comptable M14.

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2018	Autorisation 2019
20	Immobilisations incorporelles	-	-
21	Immobilisations corporelles	160 000	40 000
23	Immobilisations en cours		

Les crédits seront ouverts sur les articles suivants pour permettre l'acquisition des biens nécessaires à l'exploitation : 2154 « Matériel industriel » pour 40 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 du budget annexe Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

Budget annexe Gestion du plan vélo - Zac du Royon - Zac du moulinet - Centre conchylicole - Zac Frange Nord de Quend

Néant

24 - Budgets 2018 – Décisions modificatives

A - Budget Principal : Décision modificative n° 4 – Budget 2018

Transfert des études

Il s'agit de compléter et de modifier l'inscription permettant de transférer les études terminées sur des opérations pour lesquelles les travaux sont engagés, de l'article 2031 « frais d'études » à l'article 231 « immobilisations corporelles en cours ».

Tant que les études ne sont pas suivies de travaux, elles sont maintenues à l'article 2031. L'imputation à l'article 231 ouvre droit à récupérer la TVA sur ces études par le biais du FCTVA.

Il s'agit d'écritures d'ordre au chapitre 041 « Opérations patrimoniales »

Intitulé de l'opération	N° inventaire	Montant recettes Article 2031	Montant dépenses Article 2314
Op 201211 Papi d'Intention	1409 AMN 2012	-71 434,82 €	-71 434,82 €
Op 201306 Papi d'Intention	1409 AMN 2012	234 658,44 €	234 658,44 €
Op 201401 Papi d'Intention	1409 AMN 2012	- 35 850,36 €	- 35 850,36 €
TOTAL du Chapitre 041		127 373,26 €	127 373,26 €

Regroupement budgétaire acquisitions Quend

Je vous propose de regrouper les crédits des opérations 3005 et 3012 au sein de la même opération 3012 pour permettre l'acquisition d'un des logements avant la fin de cette année.

a - Dépenses d'investissement :

Opération 3012 « Acquisition résidence saisonnier » : 39 256,81 €
à l'article 2138 « Autres constructions » : 39 256,81 €

b - Dépenses d'investissement (annulation) :

Opération 3005 « Acquisitions foncières Quend » : - 39 256,81 €
à l'article 2111 « Terrains nus » : - 39 256,81 €

Inscriptions budgétaires complémentaires

Certains financements ont été acquis et les inscriptions budgétaires permettent d'engager les marchés, et d'effectuer le paiement des prestations à venir sur l'opération PAPI. Il s'agit du marché relatif à l'Assistance à Maitrise d'œuvre, du Marché de Maitrise d'œuvre et d'études dans le cadre du suivi du Littoral pour :

a - Recettes d'investissement :

Opération 3499 « AMO PAPI » : 120 000,00 €
à l'art. 13258 « Subventions Autres groupements » : 120 000,00 €

Opération 4000 « MO PAPI » : 337 750,00 €
à l'article 1323 « Subventions Département » : 143 550,00 €
à l'article 1321 « Subventions Etat » : 194 200,00 €

Opération 3505 « 1-6A Suivi du Littoral » : 240 000,00 €
à l'article 1321 « Subventions Etat » : 240 000,00 €

b - Dépenses d'investissement :

Opération 3499 « AMO PAPI » : 144 000,00 €
à l'article 2318 « Autres Immob. en cours » : 144 000,00 €

Opération 4000 « PAPI » : 405 300,00 €
à l'article 2318 « Autres Immob. en cours » : 405 300,00 €

Opération 3505 « 1-6A Suivi du Littoral » :	288 000,00 €
à l'article 2318 « Autres Immob. en cours » :	288 000,00 €

B – Budget Annexe ZAC Frange Nord de Quend

A la suite de la signature de la convention financière avec la Commune de Quend sur la part complémentaire d'acquisitions foncières liées à des parcelles de terrain, il apparaît nécessaire d'inscrire un montant complémentaire de 425 280 € et je vous propose les inscriptions suivantes :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 040 « Opé. d'ordre de transfert entre sections »	425 280,00 €
à l'article 3354 « Etudes et prestations » :	425 280,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 13 « Subventions d'investissement » :	425 280,00 €
à l'article 13241 « Communes membres » :	425 280,00 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » :	425 280,00 €
à l'article 6015 « Terrains à aménager » :	425 280,00 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 042 « Opé. d'ordre de transfert entre sections » :	425 280,00 €
à l'article 7133 « Variation des en-cours » :	425 280,00 €

C – Budget Annexe ZAC du Moulinet

A la suite de la signature de conventions financières avec la Région, le FNADT et le Conseil Départemental de la Somme, il apparaît nécessaire d'inscrire un montant complémentaire de 1 273 273 € et je vous propose les inscriptions suivantes :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 040 « Opé. d'ordre de transfert entre sections »	1 273 273,00 €
à l'article 3354 « Etudes et prestations » :	1 273 273,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 13 « Subventions d'investissement » :	1 273 273,00 €
à l'article 1321 « Etat » :	500 000,00 €
à l'article 1322 « Région » :	500 000,00 €
à l'article 1323 « Département » :	273 273,00 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » :	1 273 273,00 €
à l'article 605 « Achats de matériels, équipements et travaux » :	1 273 273,00 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 042 « Opé. d'ordre de transfert entre sections » :	1 273 273,00 €
à l'article 7133 « Variation des en-cours » :	1 273 273,00 €

D - Budget annexe Destination Baie de Somme : Décision modificative n° 2 – Budget 2018

Il est nécessaire de compléter les inscriptions budgétaires 2018 pour tenir compte de l'augmentation du coût des carburants et des fluides et des ajustements liés à l'augmentation de certaines dépenses en lien avec l'augmentation de l'activité constatée en 2018. Ceci conduit à une augmentation des inscriptions au chapitre 011 de 130 000 € compensée par une réduction budgétaire des dépenses de personnel et des dotations aux amortissements :

Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »	
- 50 000,00 €	
Article 6811 « Dotations aux amortissements »	- 50 000,00 €
Chapitre 012 « Charges de personnel »	- 80 000,00 €
Article 6451 « Cotisations Urssaf »	- 80 000,00 €
Chapitre 011 « Charges à caractère général »	130 000,00 €
Article 6021 « Produits de traitement »	6 000,00 €
Article 604 « Achat d'études prestations de service »	20 000,00 €
Article 6061 « Fournitures non stockables »	50 000,00 €
Article 6068 « Autres matières, fournitures »	30 000,00 €
Article 607 « Achat de marchandises »	20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter l'ensemble des inscriptions budgétaires ci-dessus et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant d'engager l'ensemble de ces dépenses.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

25 - Taxe de séjour – Projets et Budgets retenus pour chaque Commune

Budget Principal

Il est proposé que le montant de ces dépenses de promotion touristique pouvant être remboursé par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, à chaque commune corresponde à 75 % des montants perçus sur la période courant du 16 novembre 2017 au 12 novembre 2018 avec application de la garantie de maintien basé sur la moyenne des années 2014 et 2015. Il est précisé que cette garantie de maintien est limitée à 84,5 % du montant des encaissements réels sur la période de référence :

Plafond de remboursement des dépenses éligibles 2018 réparti par Commune

	Montant du plafond maximum de dépenses remboursées en 2018
AULT	28 904,85 €
BOISMONT	7 354,43 €
CAYEUX SUR MER	104 636,77 €
LE CROTOY	236 114,17 €
ESTREBOEUF	24 993,04 €
FAVIERES	23 760,61 €
FORT MAHON PLAGE	228 991,75 €
LANCHERES	9 729,84 €
MERS LES BAINS	77 590,32 €
NOYELLES/MER	24 999,82 €
PENDE	15 399,48 €
PONTHOILE	12 938,54 €
QUEND	275 075,43 €
SAIGNEVILLE	5 805,36 €
ST QUENTIN EN TOURMONT	50 730,98 €
ST QUENTIN LA MOTTE	3 824,87 €
ST VALERY/SOMME	168 377,03 €
WOIGNARUE	7 065,56 €
TOTAL	1 306 292,85 €

Il est proposé d'affecter au Budget Annexe « Gestion du plan vélo », le montant correspondant au surplus des sommes encaissées, dans la limite de 9,5 % de la collecte par commune, ce qui pour l'année 2018, troisième année de mise en œuvre, s'élève à 161 050,41 €.

Ces montants sont inscrits dans les dépenses du budget de fonctionnement 2018 du Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :

- **d'adopter les projets de promotion touristique validés par le Bureau du 16 novembre 2018**
- **d'adopter le montant maximal des dépenses de promotion touristiques pouvant être remboursé à chaque commune sur la collecte de la taxe de séjour**
- **d'autoriser le Président à procéder, sur présentation des justificatifs, au remboursement des dépenses de promotion touristique payées par les communes et de réserver le montant non consommé en fin d'année pour chaque commune, en le rattachant aux dépenses de l'exercice 2018, permettant ainsi que de le dépenser sur l'année 2019**

- d'adopter le montant de la collecte de la taxe de séjour affectée au budget annexe « Gestion du plan vélo » pour 161 050,42 € et d'autoriser son mandatement sur le Budget principal

Collège des Membres des EPCI : 10
 Collège des Membres des Communes : 15
 Collège des Membres du Département : 15

26 - Dotation Globale de Fonctionnement

Dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique (DGF) - Modalités de reversement

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (dotation supplémentaire aux Groupements de Communes à vocation touristique), attribué par Arrêté Préfectoral, s'est élevé à 1 038 357 € pour l'année 2017.

Comme chaque année, je vous propose de reverser, à chaque Commune concernée, 94,5 % du montant de la DGF perçu par le Syndicat Mixte sur l'année précédente :

COMMUNES	Montant perçu en 2017	Montant à reverser
AULT	61 151€	57 788€
BOISMONT	6 227€	5 885€
CAYEUX SUR MER	139 793€	132 104€
LE CROTOY	129 106€	122 005€
ESTREBOEUF	19 590€	18 513€
FAVIERES	12 624€	11 930€
FORT MAHON PLAGE	251 767€	237 920€
LANCHERES	14 766€	13 954€
MERS LES BAINS	86 335€	81 587€
NOYELLES SUR MER	5 585€	5 278€
PENDE	7 489€	7 077€
PONTHOILE	8 190€	7 740€
QUEND	182 196€	172 175€
SAIGNEVILLE	43€	41€
ST QUENTIN EN TOURMONT	22 601€	21 358€
ST QUENTIN LAMOTTE	1 431€	1 352€
ST VALERY S/SOMME	59 988€	56 689€
WOIGNARUE	29 475€	27 854€
TOTAL	1 038 357€	981 250€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les montants de la dotation supplémentaire aux Groupements de Communes à vocation touristique à répartir entre les Communes et a autorisé le Président à effectuer les mandatements correspondants.

Collège des Membres des EPCI : 10
 Collège des Membres des Communes : 15
 Collège des Membres du Département : 15

27 - Propriétés du Syndicat Mixte - Remboursement des taxes foncières

Le Syndicat Mixte est redevable d'impôts fonciers sur les terrains et bâtiments pour lesquels il est propriétaire ou emphytéote.

Cette année, le montant des taxes foncières s'est élevé à 99 377 €.

Sur cette somme, 15 411 € sont remboursés par la Société Pierre et Vacances, dans le cadre de la mise à disposition de terrains et bâtiments par le Syndicat Mixte.

Par ailleurs, il convient de faire supporter par la régie Destination Baie de Somme, la somme de 56 930 € correspondant aux taxes foncières 2018 des différents sites dont elle est gestionnaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à faire supporter par :

- la régie Destination Baie de Somme, le remboursement de taxe foncières 2018 des différents sites dont elle est gestionnaire pour un montant fixé à 56 930 €
- par la société Pierre et vacances, le remboursement de la taxe foncière pour 15 411 €.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

28 - Remboursement échéance prêt - Financement des 24 épis

Conformément à l'article 7 de la convention financière, il était prévu, jusqu'au 31 décembre 2017, d'appeler le montant correspondant au remboursement du capital et au remboursement des intérêts aux communes de Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Lanchères, Pendé et Wignarue et l'Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs en respectant les pourcentages de participations prévus avec chaque commune et avec l'ASA des Bas-Champs, soit :

ANNEE 2018	Taux de participation	Capital	Indemnité Ibt anticipé	Intérêts	Échéance
BRUTELLES	1,8646%	2 122,15	573,90	338,16	3 034,21
PENDE	6,0573%	6 858,28	1 862,81	1 097,63	9 818,72
LANCHERES	6,5779%	7 488,76	2 025,20	1 193,31	10 707,27
WOIGNARUE	14,2228%	16 167,34	4 377,58	2 579,41	23 144,33
CAYEUX-SUR-MER	51,2804%	58 363,57	15 783,38	9 300,07	83 447,02
ASA des Bas Champs	20,0000%	22 762,52	6 155,72	3 627,15	32 545,39
Total	100,0000%	113 812,62	30 778,59	18 135,73	162 726,94

Conformément à la Loi NOTRe, je vous propose d'appeler le remboursement :

- des Communes de Brutelles, Pendé, Lanchères et Cayeux-sur-Mer à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, pour un montant de 107 037,22 €
- de la Commune de Woignarue à la Communauté de Communes des Villes Sœurs, pour un montant de 23 144,33 €

La contribution de l'ASA des Bas-Champs lui sera adressée directement pour un montant de 32 545,39 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la répartition des montants correspondant au capital, à l'indemnité de remboursement anticipé et aux intérêts et a autorisé le Président à émettre les titres de recettes correspondant en recettes d'investissement au chapitre « 13 » pour la part du remboursement du capital de l'emprunt et en recettes de fonctionnement au chapitre « 74 » pour la part du remboursement des intérêts et de l'indemnité de remboursement anticipé.

Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15

29 - Montant de la redevance 2018-2019 des Huttes Firmin

Il est convenu de fixer le montant de la redevance à 55 950 € pour la saison 2018-2019, identique à la saison précédente.

Le montant annuel de cette dernière servira au financement de la gestion et à la restauration des milieux naturels du site.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le montant de la redevance 2018-2019 relatif à la gestion des Huttes Firmin et a autorisé le Président à émettre le titre de recettes correspondant.

Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15

Gestion du Personnel - Syndicat Mixte

30/1 - Direction Générale : renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Conseil départemental de la Somme auprès du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

Conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et de l'article 35-1 du Décret n° 88-145 du 15 février 1988, le Département de la Somme met à la disposition du Syndicat Mixte, un agent non titulaire en Contrat à Durée Indéterminée au Département de la Somme afin d'y exercer les fonctions de Directeur Général des Services.

Ses missions principales sont :

- Assurer le management et l'organisation des services,
- Contribuer à la définition des orientations stratégiques et en assurer la mise en œuvre,
- Impulser et diriger les différents projets structurants,

- Mener des actions partenariales,
- Mettre en place des outils de suivi budgétaire et financier efficaces,
- Définir les objectifs de modernisation et de développement des sites touristiques et en assurer la gestion.

La convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et ce, pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition de l'agent du Département de la Somme et autorise le Président à la signer.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

- **Attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service au Directeur Général des Services**

La Loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certaines dispositions du Code des Communes modifiée par la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité, notamment son article 58, autorise l'attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service aux agents occupant l'emploi de Directeur Général des Services d'une Commune de plus de 5 000 habitants ;

Les modalités d'application du présent rapport seront précisées par arrêté du Président du Syndicat Mixte.

Monsieur HAUSSOULIER reconnaît le professionnalisme, la disponibilité et la clairvoyance de Monsieur Bruno DALLE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'attribuer cet avantage à l'agent mis à disposition par le Conseil départemental de la Somme auprès du Syndicat Mixte occupant l'emploi de Directeur Général des Services en raison des responsabilités et des contraintes de disponibilité attachées à sa fonction.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

Gestion du Personnel - Syndicat Mixte - 30/2 - Modification du tableau des effectifs

- **Avancements de grade cadre d'emploi: Rédacteurs territoriaux**

Transformation d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de supprimer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère}

classe à temps complet au tableau des effectifs et d'approuver la modification de ce tableau.

► Promotion interne

Transformation de quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en poste d'agent de maîtrise

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de supprimer quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, de créer quatre postes d'agent de maîtrise à temps complet au tableau des effectifs et d'approuver la modification de ce tableau.

► Radiation suite à intégration dans l'administration de détachement

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au tableau des effectifs et d'approuver la modification de ce tableau.

► Création de poste

Création d'un poste d'ingénieur chargé d'étude Milieux Naturels

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de créer un poste d'ingénieur à temps complet au tableau des effectifs, d'approuver la modification de ce tableau et a autorisé le Président à signer le contrat de travail correspondant à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 12 mois.

Recrutement d'un ingénieur chef de projet aménagement

Suite à la demande de détachement d'un chef de projet aménagement, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 3 ans, il convient de procéder à son remplacement.

Les missions du chef de projet aménagement sont les suivantes :

- Aménagement opérationnel : mise en œuvre opérationnelle du projet urbain résilient de la commune d'Ault (aménagement d'espaces publics, réseaux divers, gestion de l'eau pluviale en milieu urbain...), ainsi que d'autres communes du Littoral : depuis les études préalables jusqu'aux travaux.
- Suivi administratif et financier des projets
- Spécificité technique développement urbain de territoires soumis aux risques - projet urbain résilient

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, et autorise le Président à signer le contrat de travail correspondant.

► **Renouvellement de contrat**

Renouvellement du contrat d'un Garde de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à renouveler le contrat d'un garde de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme à compter du 1^{er} février 2019 pour une durée de 12 mois ainsi qu'à signer le contrat de travail correspondant.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

**Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme - 30/3 -
Création d'un poste aux Jardins de Valloires**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un contrat à durée indéterminée avec ce salarié à compter du 1^{er} décembre 2018.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

Gestion du Personnel - 30/4 - Reversement de la quote-part des tickets restaurants au Comité d'Entreprise

La quote-part du montant global des tickets restaurant perdus ou périmés, remboursée au Syndicat Mixte par la Société EDENRED, s'élève à 386,00 € pour le Syndicat Mixte et à 129,00 € pour la régie Destination Baie de Somme.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces sommes doivent être versées au Comité d'Entreprise.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser la somme de 386,00 € pour le Syndicat Mixte et à 129,00 € pour la régie Destination Baie de Somme au Comité d'Entreprise.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

31 - ZAC Frange Nord de Quend - Résidence « les Cygnes »

Sur les 21 logements que comporte la Résidence des « Cygnes », quatre derniers appartements restent à acquérir, dont deux sont en cours d'acquisition. Un nouvel accord amiable a été obtenu pour l'avant dernier appartement et les parkings associés (lots n^{os} 15 et 37).

➤ **Acquisition des lots n°15 (appartement) et 37 (place de stationnement) :**

Monsieur et Madame SANSALONE, propriétaires des lots n° 15 et n° 37 de la Résidence des « Cygnes » ont donné leur accord au Syndicat Mixte pour la vente à l'amiable de leur appartement d'une superficie de 18,60 m² et d'une place de stationnement au prix de 42 900 € net vendeur (hors frais de notaire), soit le montant de l'estimation du bien par les services de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (Les Domaines), majoré de la marge de négociation de 10 %.

La transaction doit être régularisée par Maître Verdier, Notaire à Nouvion.

Pour l'acquisition de ces lots, il ne sera pas réalisé de diagnostics techniques compte-tenu du fait que les studios doivent être démolis. Il ne sera pas non plus demandé de certificat d'urbanisme.

➤ **Financement proposé pour l'acquisition des lots n°15 et 37 au titre de la Tranche 4 :**

Afin de financer cette acquisition, le Syndicat Mixte se propose d'opérer à une recherche de financement auprès du Département de la Somme et de la Commune de Quend, selon la clé de répartition suivante :

Plan de financement proposé au titre de la Tranche 4 :

o Enveloppe globale :		47 900 €
o Département de la Somme : 50 %		23 950 €
o Commune de Quend : 50 %		23 950 €

Monsieur le Maire de Quend ne prend pas part au vote.

Monsieur HAUSSOULIER remercie Monsieur VOLANT pour sa participation financière aux acquisitions. Monsieur VOLANT remercie le Département pour sa participation financière. Madame DENIS demande s'il y aura une Déclaration d'Utilité Publique qui sera prise.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe d'acquisition de cet appartement (lot n°15) et de sa place de stationnement (lot n°37) au prix de 42 900 €, d'autoriser le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente par devant Maître Verdier, Notaire à Nouvion ainsi qu'à lui donner mandat pour rechercher les financements et à engager toutes démarches administratives nécessaires et toutes dépenses relatives aux frais notariés et à signer la convention avec la Commune de Quend.

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 15

32 - Cayeux-sur-Mer/Le Hourdel -

Report de la desserte du parking des Dunes en dehors du hameau du Hourdel - Reconversion de l'actuelle voie de desserte du parking des Dunes en voie verte

Etudes de maîtrise d'œuvre et techniques

Route Blanche Voie Verte



Ce programme d'ensemble a fait l'objet d'une étude d'impact en 2015. Suite à la mise en œuvre de l'ensemble des dossiers et procédures réglementaires, l'opération a été déclarée d'Utilité Publique par Arrêté Préfectoral du 28 septembre 2016.

Dans la continuité, en vue de poursuivre la mise en œuvre du programme global d'aménagement, il est proposé d'engager les études de maîtrise d'œuvre et techniques pour le report de la circulation automobile vers le parking Dunes en dehors du hameau du Hourdel (2) et la reconversion de l'actuelle voie de desserte en voie verte (3).

• Contenu et estimations prévisionnelles

Contenu	Coût € HT
Maîtrise d'œuvre "Conception"	20 000
CSPS	1500
Géomètre : relevés topographiques	2500
Etudes techniques	1500
Dossier Commission des Sites	2000
Aléas 9%	2475
TOTAL € HT	29 975
Arrondi à	30 000

• Plan de financement prévisionnel

	POURCENTAGE	MONTANT € HT
Commune de Cayeux-sur-Mer	50%	15 000 €
SYNDICAT MIXTE (DI-CD 80)	50%	15 000 €
TOTAL € HT		30 000 €

Monsieur le Maire de Cayeux-sur-Mer ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le contenu de la phase « études de maîtrise d'œuvre et techniques » pour les unités fonctionnelles 2 (report de la circulation automobile vers le parking Dunes en dehors du hameau du Hourdel) et 3 (reconversion de l'actuelle voie de desserte en voie verte) du programme de l'opération, de valider le plan de financement prévisionnel et a autorisé le Président à solliciter les partenaires financiers ainsi qu'à engager les consultations correspondantes.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres du Département : 15

33 - Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel - Parking des Argousiers et de la Saulaie - Acquisition amiable des parcelles cadastrées section A n°70 et 960



Dans le cadre de l'opération de gestion des flux au Hourdel, il reste à finaliser l'acquisition des parcelles cadastrées section A n° 70 et 960, en vue de la maîtrise foncière pour la réalisation de la seconde tranche d'aménagement du parking des Argousiers et de la Saulaie, à l'arrière du hameau du Hourdel.

Le 26 septembre 2018, Madame CATALAYUD Sylvie, propriétaire en succession, a accepté la signature d'un protocole d'accord en ce qui concerne la vente au profit du Syndicat Mixte desdites parcelles, pour 215 m², au prix de 3 902,25 Euros, net vendeur, les frais afférents étant à la charge du Syndicat Mixte.

Monsieur le Maire de Cayeux-sur-Mer ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'acquisition par le Syndicat Mixte des parcelles section A n°70 et 960, sises au Hourdel, commune de Cayeux-sur-Mer, pour 215 m², au prix de 3 902,25 € net vendeur et autorise le Président à signer l'acte de vente par devant la SCP Butel-Sigwal, notaires, à Saint-Valery-sur-Somme ainsi qu'à engager les frais notariés.

**Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 15**

34 - ZAC du Royon - Secteur ZB de Quend - Projet d'extension de Belle Dune - Renaturation d'espaces anthropisés - Compensation des déboisements - Protocole d'accord avec Pierre & Vacances

Je vous ai proposé, lors du Comité Syndical du 21 septembre 2018, d'adopter la partie des mesures compensatoires relatives à la dérogation pour destruction d'espèces et milieux protégés reprenant d'une part, la cession au Conservatoire du Littoral des espaces naturels de la ZAC à réhabiliter, et d'autre part, le recrutement d'un stagiaire de cursus universitaire sur une période de 6 mois afin de collaborer à l'extension du plan de gestion des dunes du Royon à l'ensemble des terrains naturels de la ZAC et aux abords du golf.

Renaturation d'espaces anthropisés

Pour la renaturation de ces terrains d'une superficie globale de 19 160 m², la prise en charge du coût de travaux de réhabilitation de 150 000 € est proposée à parité entre Pierre & Vacances, la commune de Quend et la commune de Fort-Mahon, soit 50 000 € HT pour chacun. La contribution des communes à ces travaux de restauration sera d'autant diminuée que le coût réel des travaux n'atteint pas ces 150 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter en conséquence les participations maximales de 50 000 € HT pour chacune des deux communes de Quend et de Fort-Mahon-plage.

Cette participation des communes représente une contribution à la recherche d'un équilibre financier pour élaborer le protocole d'accord ayant à intervenir entre Pierre & Vacances et le Syndicat pour le montage de l'opération d'aménagement.

Compensation des déboisements

Pour ce qui concerne l'autorisation de défrichage et la coupe de 6 ha 90 a 16 ca de bois sur le territoire de la commune de Quend pour l'implantation du projet d'extension des résidences de tourisme, la compensation est estimée :

- soit à la replantation sur un autre terrain d'un boisement ou reboisement à concurrence d'une surface minimale de 13 ha 80 a 32 ca,
- soit à des travaux d'amélioration sylvicoles d'un montant de 125 610 €.
- soit au versant de cette somme de 125 610 € au bénéfice du Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois.

La proposition semblant la plus avantageuse résiderait en la replantation de 13 ha 8 a de bois. Pour ce faire, je vous propose de rechercher la superficie de terres correspondante et de consulter en conséquence le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter le CRPF, et engager avec lui les négociations pour trouver les emprises foncières ainsi que le coût de l'opération de plantation ainsi qu'à signer le document de déclaration le plus avantageux pour le Syndicat Mixte.

Protocole d'accord avec Pierre & Vacances

Les principales caractéristiques de la promesse de vente étaient les suivantes :

Objet

Cession de terrain d'une superficie de l'ordre de 43 270 m² à vocation d'accueil de résidences de tourisme d'une superficie de plancher maximum de 9 800 m².

Prix

* prix de cession « plancher » de 960 000 €HT, sous réserve de l'avis des Domaines.

* prix définitif fixé en fonction du résultat de l'appel d'offres pour valider le coût de l'aménagement du projet estimé à 960 000 €.

La mise en place de la promesse de vente reste soumise aux conditions suspensives ci-après :

- nécessité de l'obtention d'une modification des PAZ et RAZ du Royon ou intégration du projet au PLU de Quend,
- obtention de l'autorisation de défrichement,
- obtention d'un permis d'aménagement du Golf de Belle Dune où les trous n° 15 et n° 16 doivent être déplacés pour laisser place au projet,
- obtention de l'autorisation de raccordement du projet à la RD 332,
- obtention par Pierre & Vacances du permis de construire,
- compatibilité avec l'avis du Service des Domaines.

A titre dérogatoire, le nombre d'unités qui seront réalisées sur la zone ZB ne sera pas pris en compte pour le calcul du seuil d'appartements exploités commercialement déclenchant une adaptation des obligations du Syndicat quant à la pérennité des aménagements et équipements et de leurs conditions de fonctionnement et d'entretien. Les unités réalisées sur la zone ZB bénéficieront cependant des mêmes conditions d'utilisation

des différents aménagements et équipements que les autres unités de Belle Dune.

Aujourd'hui, la majorité des conditions suspensives liées aux obligations préalables du Syndicat Mixte sont levées :

- Modification de la ZAC et intégration au PLU de Quend,
- Obtention de l'autorisation de défrichement et de la dérogation pour destruction d'espèces et habitats protégés,
- Obtention du permis d'aménager du golf, modifié au besoin de déplacer uniquement le trou N°15 du parcours,
- Absence d'objection au raccordement du projet sur la RD 332.

Deux points demandent un arbitrage pour mettre à jour le protocole d'accord :

- L'évolution du coût d'objectif prévisionnel de l'opération, et donc le prix de cession de terrain,
- L'intégration des modalités d'intervention pour la réalisation des travaux de restructuration de l'Aquaclub.

Concernant le prix :

Un accord avec Pierre & Vacances semble pouvoir être obtenu à concurrence d'un montant de cession de terrain de 1 200 000 € HT pour les 43 270 m² d'emprise foncière.

L'évolution vis-à-vis du montant initial, est essentiellement lié aux engagements de nouvelles études préalables et aux diverses mesures compensatoires : poste estimé à 299 000 € HT, déduction faite de la proposition de contribution de Quend et Fort-Mahon à la renaturation des espaces anthropisés, contre 77 250 € HT en 2015.

Concernant la restructuration de l'Aquaclub :

Cette première phase d'études, suivie par l'ensemble des partenaires et collectivités au travers d'un Comité de Pilotage, a permis d'aboutir au choix d'un scénario ambitieux de réhabilitation complète dont le coût est estimé à 9 000 000 € HT.

En prévoyant notamment, des bassins inox, une extension du bâtiment pour accueillir un espace pour les enfants (pataugeoire et jeux), l'agrandissement de l'entrée et de l'accueil avec un traitement qualitatif des façades extérieures, un espaces Wellness, des installations techniques performantes (air et eau), l'attractivité de l'Aquaclub et de l'ensemble de la destination sera très nettement renforcée.

Le financement de cet investissement est basé sur un effort partagé entre les Communes de Quend et Fort-Mahon, le Département de la Somme, la Région Hauts de France, le Groupe Pierre & Vacances et le Syndicat Mixte, chacun à hauteur de 1,5 millions d'euros HT auquel s'ajoutent, pour le Syndicat Mixte et Pierre & Vacances, les pertes d'exploitation pendant la période de travaux.

La participation de Pierre & Vacances à hauteur de 1,5 millions d'euros apportée en partie par un fond de concours et en partie par l'augmentation de la redevance dont le montant sera calculé sur la base du remboursement par le Syndicat Mixte d'un emprunt sur 15 ans.

Un premier travail de rétro planning permet d'envisager une première tranche de travaux du 1^{er} novembre 2019 jusqu'à mars 2020, puis une deuxième tranche du 1^{er} septembre 2020 à mars 2021.

Monsieur HAUSSOULIER rappelle que le projet Pierre et Vacances engendre la modification du trou n° 8 du parcours du Golf. Il indique également que des mesures compensatoires sont imposées au Syndicat Mixte. Monsieur BAILLET rappelle que ce projet Pierre et Vacances est extrêmement important pour le projet de la côte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver ces principes d'adaptation du protocole d'accord entre Pierre & Vacances et le Syndicat Mixte, et autorise le Président à :

- Poursuivre les négociations avec la Société Pierre & Vacances sur les modalités d'un protocole d'accord basé sur un coût d'objectif de 1 200 000 € HT et de définir les principales caractéristiques d'une promesse de vente,
- Solliciter l'avis du Service des Domaines sur la cession forfaitaire de 43 170 m² de terrain aménageable, équivalent de l'ordre de 9 800 m² de Surface Plancher,
- Donner l'accord à Pierre & Vacances pour déposer un dossier de permis de construire et signer une attestation autorisant Pierre et Vacances à déposer le permis,
- Prolonger les négociations avec Pierre & Vacances notamment dans le montage financier des travaux d'évolution de l'Aquaclub, accord à intégrer au protocole,
- Engager toutes les démarches préalables incombant au Syndicat Mixte, les consultations ou appels d'offres correspondants et signer les marchés et les actes d'exécution s'y rapportant,
- Signer l'ordre de service de la deuxième phase de l'étude confiée au cabinet Envergure et m'autoriser à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée,
- Ainsi qu'à proposer au Syndicat Intercommunal de Quend-Fort-Mahon de nous céder la propriété de l'Aquaclub moyennant l'euro symbolique, afin de pouvoir porter le programme de travaux.

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

35 - Poursuite de l'animation des sites Natura 2000

Pour assurer l'animation, le temps à consacrer à ce projet est estimé à 155 jours/H, se répartissant en 50 jours de chargé de mission et 105 jours de chargés d'études.

Le montant total des dépenses prévisionnelles pour l'année 2019 est de 47 385,90 € TTC. L'Etat (Ministère de l'Environnement) et l'Union Européenne (FEADER) devraient attribuer au Syndicat Mixte une aide publique à hauteur de 100 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à poursuivre l'animation des sites Natura 2000 et à signer les différents documents s'y rapportant.

**Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15**

36 - Présidence du comité de pilotage Natura 2000 des marais arrière-littoraux picards

La structure animatrice et le président du Comité de pilotage Natura 2000 sont élus pour 3 ans. Cette élection permet à la structure porteuse d'obtenir des crédits d'animation auprès de l'Etat. Après 3 ans d'animation par le Syndicat Mixte du site Marais arrière-littoraux picards, le prochain comité de pilotage aura lieu le 7 décembre 2018 à Rue. Cela sera l'occasion de renouveler la structure porteuse et le président du Comité de pilotage.

Monsieur le Maire de Fort-Mahon Plage ne prend pas part au vote.

Sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'acter :

- le renouvellement de la candidature du Syndicat Mixte comme animateur Natura 2000 ;
- et de proposer la candidature de Monsieur Alain BAILLET à la Présidence du Comité de Pilotage Natura 2000.

**Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres du Département : 15**

37 - Concours prairies fleuries 2018 remise des prix à Paris

Cette année, le Syndicat Mixte a organisé, pour la cinquième fois, le concours général agricole des prairies fleuries sur le territoire de la Plaine Maritime Picarde. Ce concours a été organisé dans le cadre du projet "Maintien de l'élevage dans les zones humides". La remise des prix locale aura lieu le 23 novembre 2018 à Abbeville lors du forum sur l'élevage et c'est Monsieur Pascal Coffinet, éleveur à Quend, qui a gagné le 1^{er} prix local. A ce titre, son dossier a été transmis au jury national du Concours pour participer à l'édition nationale.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre en charge les frais de déplacement (billet de train) de Monsieur Coffinet pour qu'il puisse se rendre à la remise des prix du Concours au SIA de l'Agriculture à Paris au mois de mars 2019.

Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15

38 - Séminaire Ramsar 2019

Compte-tenu de la continuité avec le site Baie de Somme, il est proposé que l'événement soit co-organisé avec le Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de participer à l'organisation du séminaire RAMSAR 2019 en Vallée et Baie de Somme.

Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15

39 - Amélioration de la signalisation touristique routière depuis la route de découverte du Grand Site Baie de Somme (RD940)

Dans l'attente du positionnement des collectivités locales sur leurs capacités à supporter financièrement tout ou partie de ces deux dispositifs de signalisation, il est proposé de préfigurer cette action en synergie avec le Conseil Départemental, uniquement sur son domaine de compétence.

Le plan de financement prévisionnel pour l'actualisation de la signalisation directionnelle et touristique départementale est le suivant :

Partenaires financiers	Taux (%)	Montant (euros HT)	Montant (euros TTC)
CD80 (hors dotations SMBS)	100 %	170 000€	204 000€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel et a autorisé le Président à solliciter le Conseil Départemental pour mettre en œuvre cette première phase d'actualisation de la signalisation directionnelle et touristique.

Collège des Membres des Communes : 15
Collège des Membres du Département : 15

40 - Sollicitation de financements AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France) dans le cadre des projets de confortement de la digue du Parc du Marquenterre et de requalification des pannes dunaires à l'entrée du site.

Deux dossiers de travaux concernant le Parc du Marquenterre ont été proposés aux services de la DREAL et retenus pour une proposition de contribution de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF).

Le premier projet traite des travaux de confortement de l'ouvrage littoral de protection du Parc du Marquenterre devant faire l'objet de réparations du linéaire de rondins.

Depuis sa réalisation en 1989, l'ouvrage expérimental de protection par palissade de rondins a dû faire l'objet de plusieurs reprises et améliorations, permettant toutefois d'éviter des submersions du Parc du Marquenterre.

Le coût d'intervention pour les réparations prioritaires de l'ouvrage est estimé à la somme de 40.000 € TTC.

Ce montant de travaux ferait appel au plan de financement prévisionnel suivant :

- Budget Annexe « Gestion des propriétés du Conservatoire » : 50 %, soit 20.000 € TTC
- AFITF : 50 %, soit 20.000 TTC

Le second projet a pour objectif de restaurer le réseau de pannes dunaires situé à l'entrée du Parc du Marquenterre afin de répondre aux enjeux de maintien de la biodiversité et de réouverture du paysage.

Le coût d'intervention pour les travaux de restauration des zones humides de l'entrée du Parc est estimé à la somme de 72.000 € TTC.

Ce montant de travaux ferait appel au plan de financement prévisionnel suivant :

- Budget Annexe « Gestion des propriétés du Conservatoire » : 50%, soit 36.000 € TTC
- AFITF : 50%, soit 36.000 TTC

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver ces deux projets de travaux sur le site du Parc du Marquenterre, et a autorisé le Président à solliciter le concours financier de Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France suivant les plans de financement proposés, ainsi qu'à engager toutes les démarches administratives préalables incombant au Syndicat Mixte, les consultations ou appels d'offres correspondant et signer les marchés et les actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

41 - Carte aux Trésors en Baie de Somme

Dans le cadre du tournage, les hélicoptères ont tourné et effectué plusieurs vols stationnaires pour réaliser des plans avec une mise en avant des paysages.

Le Syndicat Mixte souhaite acquérir les images tournées en Baie de Somme. Pour cela, il a négocié une cession des droits avec la société Adventure Lines Productions.

Le Producteur concède au Syndicat Mixte, à titre non exclusif, les droits d'exploitation non commerciale des images tournées en Baie de Somme pour un montant de 5 000 € pour la durée de 10 années à compter de la notification du contrat.

Monsieur HAUSSOULIER indique que le Département participe à 50 % pour la carte aux trésors.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le contrat de cession de droit avec la société Adventure Lines Productions et d'engager le montant correspondant.

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Collège des Membres du Département : 15

Rapport d'information - 42 - Etat récapitulatif des mouvements de poste des salariés de la régie Destination Baie de Somme pour l'année 2018

Ce dernier doit être présenté, par site d'exploitation :

Cap Hornu : Hôtel*&Restaurant**

- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} avril 2018 pour revalorisation salariale d'un chef de réception,
- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} mars 2018 pour revalorisation salariale et évolution de poste d'une serveuse en demi-chef de rang,
- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} avril 2018 pour revalorisation salariale d'une chef de partie pâtisserie,
- Embauche d'un demi-chef de partie en date du 1^{er} avril 2018 en Contrat à Durée Indéterminée en remplacement suite à la démission d'un demi-chef de partie ,
- Embauche d'une réceptionniste en date du 5 novembre 2018 en Contrat à Durée Indéterminée en remplacement suite à la démission d'une réceptionniste,
- Embauche d'une demi-chef de rang en date du 1^{er} novembre 2018 en Contrat à Durée Indéterminée en remplacement suite à la démission d'une demi-chef de rang,
- Embauche de deux serveuses en date du 16 octobre 2018 en Contrat à Durée Indéterminée en remplacement suite à des ruptures conventionnelles de deux serveuses,
- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} avril 2018 pour revalorisation salariale et réévaluation de la classification d'emploi d'une gouvernante,
- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} mars 2018 pour revalorisation salariale et évolution de poste d'un commis de cuisine en chef de partie secteur chaud.

Aquaclub de Belle Dune

- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} avril 2018 pour revalorisation salariale d'une adjointe au responsable d'exploitation,
- Embauche d'un référent service entretien en date du 21 septembre 2018 en Contrat à Durée Indéterminée suite à une création de poste,
- Embauche d'une directrice adjointe des bassins en date du 21 septembre 2018 en Contrat à Durée Indéterminée suite à création de poste.

Aquaclub de Belle Dune – Services Généraux

- Embauche d'une chargée de missions RH et formation en contrat à Durée Indéterminée en date du 1er août 2018 en remplacement d'un ancien chargé de missions RH et formation suite à un licenciement pour inaptitude,
- Embauche d'une assistante RH en contrat à Durée Indéterminée en date du 24 septembre 2018 en remplacement de l'ancienne assistante RH et suite à rupture conventionnelle,
- Avenant au contrat de travail en date du 08 janvier 2018 pour revalorisation salariale d'un responsable d'exploitation,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er janvier 2018 jusqu'au 28 février 2018 pour augmentation du temps de travail d'un chargé de gestion des marchés publics,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2018 pour revalorisation salariale d'un directeur finances et moyens, d'une comptable, d'une aide comptable, d'une chef comptable et d'une directrice communication,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2018 pour évolution des missions d'un directeur technique,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2018 pour mise en place d'un temps partiel d'un responsable sureté-sécurité.

Golf de Belle Dune

- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2018 pour revalorisation salariale d'une hôtesse d'accueil,
- Embauche d'une hôtesse d'accueil – commercial groupe événementiel en contrat à Durée Indéterminée en date du 1er juillet 2018 en remplacement d'une hôtesse d'accueil – commercial groupe événementiel suite à une démission,
- Embauche d'un cuisinier en contrat à Durée Indéterminée en date du 1er novembre 2018 en remplacement d'un cuisinier suite à un licenciement pour inaptitude,
- Embauche d'un serveur en contrat à Durée Indéterminée en date du 1er novembre 2018 en remplacement d'un serveur suite à un départ en retraite.

Parc du Marquenterre

- Embauche d'une responsable de salle en contrat à Durée Indéterminée en date du 3 septembre 2018 suite à une création de poste,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er janvier 2018 pour revalorisation salariale et évolution de poste d'une responsable d'exploitation en directrice d'exploitation,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er janvier 2018 pour revalorisation salariale et évolution des missions d'un technicien espaces verts et milieux naturels,
- Embauche d'un responsable activité attelage en contrat à Durée Indéterminée en date du 3 septembre 2018 en remplacement d'un responsable activité attelage suite à un licenciement pour faute,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2018 pour revalorisation salariale d'un agent d'entretien,

- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2018 pour revalorisation salariale d'une adjointe au responsable d'exploitation,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er janvier 2018 pour revalorisation salariale et mise en place forfait jour d'un responsable nouveaux projets,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er janvier 2018 pour revalorisation salariale et mise en place forfait jour d'un responsable animateur nature,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2018 pour revalorisation salariale et réévaluation de la classification d'emploi d'une chargée de réservation.

Maison de la Baie

- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2018 pour revalorisation salariale et évolution de poste d'un guide animateur en référent maison de la baie,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2018 pour revalorisation salariale et évolution de poste d'un animateur en guide naturaliste,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2018 pour revalorisation salariale et évolution des missions d'une responsable boutique.

Jardins de Valloires

- Avenants aux contrats à Durée Indéterminée en date du 1er octobre 2018 pour mise en place d'un temps partiel thérapeutique d'une chef de salle.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

RAPPORT D'INFORMATION - Suite à autorisation donnée au Président de souscrire des marchés - 43/1 - Marché de fourniture et livraison de boissons artisanales

Une consultation a été lancée dans le courant du mois d'avril 2018 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de boissons artisanales, destinés aux boutiques et aux bars/restaurants des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Au vu du rapport d'analyse, qui a été consultable en séance, les marchés ont été attribués :

- Pour le lot 1, cidre et poiré, aux sociétés Cidrerie de la Garenne, Rouquette Production et A'zérondes qui ont présenté les trois offres économiquement les plus avantageuses ;
- Pour le lot 2, bière, aux sociétés Brasserie de la Somme, Brasserie Saint Rieul et Rouquette Production qui ont présenté les trois offres économiquement les plus avantageuses ;
- Pour le lot 3, apéritif et alcool, aux sociétés Delobel et Aurian qui ont présenté les deux offres économiquement les plus avantageuses ;

- Pour le lot 4, jus de fruits et boisson non alcoolisée, aux sociétés Fruitière de Picardie/Moismont, Cidrerie de la garenne, Ferme du Muret et Rouquette Production qui ont présenté les quatre offres économiquement les plus avantageuses ;
- Pour le lot 5, thé et infusion, à la société Herbatika qui a présenté, par défaut puisque la seule, l'offre économiquement la plus avantageuse.

43/2 - Marché de prestations de gardiennage, télésurveillance, et intervention sur alarmes pour le Syndicat Mixte et les Sites de Destination Baie de Somme

Une consultation a été lancée dans le courant du mois de juin 2018 pour la mise en place d'un nouveau marché de prestations de gardiennage et de télésurveillance pour l'ensemble des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Au vu du rapport d'analyse, qui a été consultable en séance, le marché a été attribué à la société GAEA, dont l'offre était économiquement la plus avantageuse

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

RAPPORT D'INFORMATION - Suite à autorisation donnée au Président de souscrire des marchés - 43/3 - Attribution du marché de fourniture et livraison d'articles de carterie et de papeterie

Une consultation a été lancée dans le courant du mois d'août 2018 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison d'articles de carterie et papeterie, destinés aux boutiques des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Au vu du rapport d'analyse, qui a été consultable en séance, les marchés ont été attribués aux candidats suivants :

- Pour le lot 1, Carterie et papeterie régionale, aux sociétés Editions d'Art Jack, Opale Editions /Olivier Leclerc, Stéphane Bouilland et Arnaud Nedaud, qui ont présenté les quatre offres, par défaut, économiquement les plus avantageuses ;
- Pour le lot 2, Carterie et papeterie sur thème nature et animalier, aux sociétés : Gwenaëlle Trolez, Editions d'Art Jack, Cart é Couleur, Sophie Boitel, Editions côté Bord'eau, Gulf Stream, Stéphane Bouilland, Studio Lino/Monsieur papier et Phenica qui ont présenté les dix offres économiquement les plus avantageuses.
- Pour le lot 3, Carterie et papeterie personnalisable, à la société Editions d'Art Jack qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Rapport d'information - 44 - Marchés passés sans formalités préalables du 1er avril au 31 octobre 2018

SYNDICAT MIXTE

	OBJET	TITULAIRE	PRIX HT
	Fourniture et pose de signalétique relative au réseau cyclable de la Brie de Somme	AXIMUM (59)	3 ans 5 000€ par an Accord cadre à bons de commande
	Fourniture et pose de signalétique relative au réseau cyclable de la Brie de Somme	SIGNATURE (92)	3 ans 15 000 € par an Accord cadre à bons de commande
	Installation et abonnement mensuel plateforme dématérialisation	COORIVE (75)	3 530,00 €
	Insertion dans le Moniteur et la Gazette des Communes Recrutement d'un chargé de Mission (Hors)	GRUPE INDUSTRIE SERVICE (92)	2 355,70 €
	Maintenance 3 ans solution VISO	UGAP (77)	2 361,36 €
	Cocktail film A 2H de Paris	SARL NAG (80)	1 200,00 €
	Réparation et mise en conformité du broyeur Saïen	LOXAGRI (80)	1 281,91 €
	Impression du magazine à base de Somme	LECLERC IMPRIMERIE (80)	2 055,00 €
DESTINATION BRIE DE SOMME			
	OBJET	TITULAIRE	PRIX HT
	Fourniture et livraison de pain et pâtisseries frais de 2018 à 2020	Monsieur Wanquetin (80)	Accord cadre à bons de commande environ 12 000 € HT par an
	Prestations de contrôle d'hygiène dans les cuisines des sites pour 3 ans	Laboratoire d'analyse de l'Aisne (02)	Accord cadre à bons de commande environ 1500 € HT
Administration	Achat écran PC et imprimante	Consulting SI (80)	1 983,99 €
	Maintenance des caisses des sites	IREC (84)	14 290,22€
	Partenariat 2018	L'Eclairer du Vimeu	3 599,44 €
	Partenariat 2018	Journal d'Abbeville	10 798,13 €
	Campagne d'affichage 2018 pour Parc, Vallées et Aquaclub	JC DECAUX France (76)	36 313,79€
	Insertion publicitaire télévisée avant média sur le Parc, Vallées et l'Aquaclub	FIP DIFFUSEURS REGIONAUX (92)	10 699,50€
	Insertion publicitaire sur l'Aquaclub, Parc, Cap, Vallées et Maison de la Brie	PICARDIE MATIN PUBLICITE (80)	9 034,55 €
	Insertion publicitaire dans le magazine de l'été 2018	MULTIPRESSE (93)	3 200,00€
	Insertion publicitaire sur Facebook et dernière de couverture magazine	JAB (80)	3 380,00 €

	Campagne affichage pour Gare du Nord et St-Lazare à Paris	GE MEDIA TRANSPORT (92)	10 350 €
	Voix OFF pour publicité avant météo sur France 3	REFLETS VIDEO (59)	1 680,00 €
	Campagne FACEBOOK	Somme Tourisme (80)	4 166,00 €
	Adaptation carte graphique web	Else MATHIEU (80)	1 910,00 €
	Télé-surveillance	CORS (83)	1 967,10 €
MAISON DE LA RAIE DE SCHIFFE	Achat de matériel pour l'aménagement du patio	MBS (80)	2 567,43 €€
CAP HORNU	Achat linge de chambre	LINVOSGES (88)	1 998,48 €
	Achat de café, filtres, gobelets	NESPRESSO (75)	2898,50 €
	Fourniture et livraison de pain, pâtis, viennoiserie pour la saison 2018	Monsieur Hévilla (80)	Accord cadre à bons de commande environ 30 000 € HT
	Maintenance de plateforme PMR Restaurant	OTIS (80)	Environ 1500 € HT par an
	Achat de vaisselle	HENRI JULIEN (62)	2 866,04 €
	Achat de produits cosmétiques pour chambres	ONE TOUCH COSMETIC (33)	2 623,84 €
	Remise en état lave vaisselle	GUIETAUX (91)	4 165,93 €
	Achat de matériaux	POINT P (80)	1 032,67 €
	Achat de décoration pour restaurant fleurs et petit mobilier	TRANCART JARDINIERE (80)	2 002,17€
	Achat de matériel robinetterie pour chaudières et travaux	SIDÉR (33)	2 421,30€
	Achat de radiateur pour chambre	ODELEC NOLLET (62)	1 287,66 €
	Achat de produits jetables (serviettes, gobelets...)	GAMPRO (62)	3 739,40€
	Raccordement électricité chaudières et remise en eau à la Gentilhomme	HOMEGA (80)	2 216,80€
	Achat de matériel et produits de traitement pour piscine	EAUTECH SERVICE (80)	1 043,18 €
	Achat de tenues du personnel	BEAUTY STREET (75)	6 223,90€
	Participation au salon à lieu et destination à plus ou moins 2 heures de Paris le 8 novembre 2018	MEET AND COM (91)	1 730,00€
	Achat de stylos avec logo du Cap Hornu	LOUFAN COMMUNICATION (59)	2 880,00€
	Adhésion du 15 mai 2018 au 15 mai 2019 au réseau Hôtellerie Hôtellerie	QUARTET CONSEIL (44)	1 680,00 €
	Achats de produits cosmétiques	ONE TOUCH COSMETIC (33)	2 623,84 €
	Cap insertion publicitaire dans site internet juillet 2018	TRIPADVISER LIMITED (Grande Bretagne)	2 566,00 €
	Achat de matériel pour terrasse piscine	MBS (80)	1 720,00€
	Remplacement d'une vitre Salle Ostay	PROFILS GLACES (80)	1 480,00 €

	insertion publicitaire guide Hauts de France	PEIT FUTE (75)	1 000,00 €
	Achat de nappes	SOCCOLDS (62)	1 180,80 €
	Commission apporteur d'affaires	L'EXCEPTION EVEN & TRAVEL (21)	1 453,13 €
	Achat de gel douches pour clients	ONE TOUCH COSMETIC (33)	1 561,01 €
	Achat de vaisselle pour nouvelle organisation du petit déjeuner	HENRI JULIEN (62)	1 761,80 €
	Achat de tenues du personnel	BEAUTY STREET (75)	5 281,75 €
	Achats de produits cosmétiques	ONE TOUCH COSMETIC (33)	1 199,71 €
	Animation piano bar, gospel	POP GOSPEL MUSIC (02)	2 130,00 €
	Achat de café « Nespresso »	NESPRESSO (75)	1 789,50 €
	Achat de moquette 5 chambres + bureau	COULEURS DE TOULONS (92)	2 495,70 €
JARDINS VALLORES	Achat de fleurs et graines pour vente en boutique	NOVAFLORE (49)	1 188,60€
	Achat de terreau	LHERMITE FRERES (62)	8 149,12€
	Achat de vaisselle	NISBETS France SARL (77)	1 014,16 €
	Achat de verres, boîtes, bols et mug	HENRI JULIEN (62)	1 159,75€
	Achat de produits de traitement pour jardins extérieurs + gazon en semé	BHS (93)	4 976,3€
	Achat de vaisselle jetable	SAMPRO (62)	1 416,04 €
	Achat de livres	LEMER EDITIONS (75)	1 197,75€
PARC MARQUENIERRE	Achats de livres pour vente en boutique	EDITIONS D'ART JACK (22)	2 189€
	Achat de sable pour chemin de parcour	CARRIERE DE LA VALLEE HEUREUSE (62)	3 792,3€
	Abattage de plusieurs arbres	BUCQUET-QUENTIN ELAGAGE (80)	1 500€
	Achat de produits jetables	SAMPRO (62)	1 138,79€
	Achat stylos, portes-clés...	TRADE WINDS (89)	3 637,28 €
	Dépose et pose batterie voiturette	GARAGE AUTO RUE (80)	1 510,00 €
	Réparation porte d'accès au coffre	HOMEGA (80)	1 984,92 €
	Réparation porte pavillon et vélos	TECHNIBOS (80)	3 792,29 €
	Achat de détergent, produit de rinçage pour lave vaisselle	SMAT ENTREPRISE (80)	1 012,38 €
	Achat de fournitures de quincaillerie	QUINCAILLERIE RICARDÉ (80)	1 291,04 €
	Achats de matériaux aménagement local stockage	BRIANT (80)	1 204,14 €
	Bois pour meuble boutique	SCIERIE VERSTRAETE (80)	1 492,66 €
	Location héronnière 2018	SCI DOMAINE MARQUENIERRE	5 345,69 €
	Location minipelle BT	LOXAM ABBEVILLE (80)	4 235,29 €
	Achat de sable pour restauration des chemins	CARRIERES DE LA VALLEE HEUREUSE (62)	4 170,00 €
	Achat de gravilles pour parcour	MANUFACTURE LIMOUSINE (87)	1 855,00 €

	Fourniture et livraison de moules de bouchard de la Côte de Somme pour les saisons 2018-2019	Monsieur Francis FERON (80)	Accord cadre 0 bon de commande environ 30.25 000 € HT par an
AQUACLUB BELLE DUNE	Achat sacs pour vente en boutique	CRÉA MODE DISTRIBUTION (65)	1 718,68€
	Produits de traitement pour piscine	QUARON (30)	3 688,98€
	Perceuse visseuse + matériel bassin extérieur	MBS (80)	1 854,33€
	Achat de brassards	PAPIER ETS (59)	3 305,50€
	Achat de matériel pour le bassin	EAUTECH SERVICE (60)	1 034,96€
	Tenue du personnel	GRAPHY OCEANE (44)	4 304,67€
	Moteur pompe pour jeu dans bassin extérieur	ARTOIS BOBINAGE SARL (62)	1 480,40€
	Achat de produits pour filtration eau bassin	BAYROL (67)	1 215,00 €
	Contrôle toboggans extérieurs	POLYGISS (41)	800€
	Intervention sur vitrages	PROFIL GLACES (80)	136€
	Soudure de 4 tubes de toboggans	DELABRE France TOLERIE (80)	350€
	Achat vaisselle jetable	ISAMPRO (62)	1021,09 €
	Achat matériel pour bassin	EAUTECH SERVICE (60)	2 028,89 €
	Achat de vaisselle jetable	ISAMPRO (62)	2 158,26 €
	Matériel remise en état sabot	MARNIER 3s France (57)	2 289,60 €
	Intervention tuyauterie	SADE CGTH (62)	1 000,00 €
	Remplacement serrures	PAPIER ETS (59)	3 920,40 €
	Achat de pièces pour révision douches sanitaires	SIDER (30)	1 173,36 €
	Recherche fuite d'eau	SANTERNE SAS (62)	2200,32 €
	Audit sur le traitement de l'eau	ENVERGURE INGENIERE (94)	5 000 €
	Contrôle de maintenance de l'installation téléphonique pour trois ans	SYSTEL (80)	1 610,34 €
GOLF DE BELLE DUNE	Insertion publicitaire pendant PROAM 2017 - 2018 + magazine	GOLF FIRST (75)	11 350 €
	Vêtements et accessoires pour le golfeur et vente en boutique	ACUSHNET France (40)	18 745,75 €
	Achat accessoires pour golfeur et vente en boutique	ROHNISCH (suède)	1 026€
	Achat de peinture	LITTORAL DECORATION (60)	1 048,06€
	Achat de sable pour parcours golf	STAS (02)	5 355,00 €
	Vêtements pour golfeur et vente en boutique	GOLFINO AG (Allemagne)	14 817,11 €
	Mise en sécurité pour alarme et vidéo surveillance	KECE (80)	4 485€
	Insertion publicitaire dans magazine	FAIRWAYS (75)	1 350€
	Matériel irrigation pour parcours golf	SOLVERT (78)	3 293,82€
	Engrais pour gazon parcours	TEAM GREEN (01)	4 365€

	Mannequins hommes et femmes pour boutique	DISPLAY EVENTS (13)	1 070€
	Fabrication livraison et pose de la banque d'accueil dans le cadre de l'extension du club house	SARL ANSD (80)	8 000€
	Fabrication livraison et pose de l'agencement merchandising de la boutique dans le cadre de l'extension du club house	SARL SOTADIS-BASO (89)	28 150€
	Reportage photo	TBO AGENCE REZO	1 450,00 €
	Achat de batteries pour volantes golf	HOPPER SARL (59)	2 376,36 €
	Matériel GOLF	TERRAINS ET PRACTICE (59)	1565,31 €
	Achat de tampon sets n° 2 4 5 7 et relève prix aluminium	DISTINCIO (75)	1 505,84 €
SYNDICAT MIXTE /DESTINATION BAIE DE SOMME			
	Impression de signalétique bâches, panneaux et adhésifs pour trois ans	SEPROCOLOR (59)	Accord cadre à bon de commande environ 10 000 € HT par an

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DALLE fait un état de la situation financière de Destination Baie de Somme.

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 7 décembre 2019.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité par les membres du Comité Syndical en date du 28 janvier 2019.

